

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2010

N°2010/04

Présents : Mmes NOVAU, DELOURME, FROIDURE, RILBA, MM. CASSAGNE, HOURCADE, DUCASSE, MARIUZZO, BEAUVILLE, BERGIA, EBENDINGER, NOVAU.

Procurations : M. PARRA à M. CASSAGNE
Mme GRANIER à M. MARIUZZO
Mlle IZARD à M. BEAUVILLE

Absents : Mmes CORNUS, PENNEROUX, M. PEYRIERES.

Secrétaire de séance : M. EBENDINGER Pierre

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Le Maire rappelle que les circulaires du 8 janvier 1987 et du 25 mai 2009 déterminant l'indemnité allouée pour le gardiennage des églises et sa revalorisation annuelle.

Pour 2010, la revalorisation est de 0,79% ce qui donne une indemnité de 118,96 € contre 118,02 € en 2009.

DEMANDE D'ADHESION AU SIAS DE LA COMMUNE DE BEAUMONT SUR LEZE

Le Maire fait lecture des délibérations

- de la commune de Beaumont sur Lèze qui demande son adhésion au SIAS
- du SIAS qui se prononce favorablement à cette adhésion.

Mme NOVAU précise que cette demande d'adhésion se justifie par le fait que la commune de Beaumont sur Lèze n'a pas de structure d'aide à domicile et que la population est vieillissante.

PARTICIPATION DE LA SOCIETE COLOMIERS HABITAT A LA REALISATION DES RESEAUX SECS

Le Maire indique que dans le prix de vente du terrain n'étaient pas inclus les divers branchements aux réseaux secs.

L'étude de ces raccordements a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne pour un montant total TTC de 7 415,20 € qui sera réglé par la commune et cette dépense sera équilibrée par la participation de Colomiers Habitat à hauteur des frais engagés.

PRET SANS INTERET DU CONSEIL GENERAL

Le Maire rappelle qu'un dossier de demande d'aide avait été établi auprès du Conseil Général pour l'acquisition d'une partie du domaine du Verger.

Cette acquisition n'étant pas suivie d'une construction, le Conseil Général a transformé son aide en capital par un prêt sans intérêt remboursable sur 15 ans à hauteur d'un montant HT de l'acquisition à savoir 77 572 €. Ce prêt sera soldé au moyen de 14 annuités de 5 171,46 € et une de 5 171,56 €.

RESTAURATION DE LA TOITURE DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le Maire indique que lors des fortes précipitations des eaux de pluie, la cantine scolaire subit d'importantes infiltrations qui la rendent impropres à recevoir des enfants lors de la restauration scolaire.

Le Maire précise que plusieurs experts des diverses compagnies d'assurance ont étudié le problème qui trouverait son origine dans l'exposition particulière du bâtiment aux intempéries. Seule la pose d'une sous toiture adaptée permettrait de remédier à ces désagréments.

Le Maire propose à l'assemblée d'effectuer la rénovation de la toiture par la mise en place d'une sous-toiture avec contre dalle et pose de liteaux.

Après avoir consulté plusieurs entreprises, le Maire a retenu le devis de l'entreprise GROS pour un montant HT de 8 075,20 € sachant que cette dépense sera diminuée au moyen d'une subvention en capital à hauteur de 50% du montant HT servie par le Conseil Général.

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE

Le Maire précise que ces travaux sont de 3 ordres :

- restauration des peintures intérieures avec reprise des plâtres pour un montant TTC de 113 731,81 €
- reprise de la sonorisation pour un montant TTC de 9 249,86 €
- mise en place d'un chaînage à l'angle sud ouest du collatéral sud pour un montant TTC de 9 841,81 €

soit un coût total de travaux de 132 823,49 € TTC.

Le Maire indique que ces travaux feront l'objet de dossiers de demande d'aide auprès :

- du Conseil Général pour une subvention à hauteur de 50% du montant HT des travaux
- du Conseil Régional pour une subvention à hauteur de 25% du montant HT des travaux
- de la DRAC pour les peintures pour un montant de travaux HT de 13 000 € et pour les travaux de chaînage pour un montant TTC de 9 841,81 €.

Pour ces deux derniers dossiers, on peut s'attendre à une subvention égale à 20% du montant HT des travaux.

Tout combiné et pour une dépense TTC de 132 823,49 €, on peut prétendre à recevoir des subventions à hauteur de 88 843 €, le remboursement du FCTVA à hauteur de 17 368 € soit une part communale calculée à 44 775 €.

Mme RILBA estime que ces travaux peuvent attendre sachant que l'on traverse et que l'on va traverser une période de vache maigre et qu'il serait plus judicieux d'utiliser l'argent du Conseil Général et du Conseil Régional à d'autres priorités.

Le Maire rappelle que la part de ces travaux sur le budget communal pèsera à hauteur de 44 775€ et que de toute façon les deux collectivités ont des budgets d'aide qui iront à d'autres communes si Saubens y renonce.

M. MARIUZZO indique que les travaux de chaînage restent une priorité. Il y va de la sauvegarde de l'édifice. Par contre, la restauration des peintures peut attendre, il n'y va pas de l'intérêt structurel du bâtiment.

Mme RILBA dit que si la part communale peut paraître acceptable pour le budget communal, on ne peut pas dire qu'il en va de même pour l'intérêt général et rajoute qu'il faut en tenir compte.

M. BERGIA se dit favorable aux travaux de chaînage et à la restauration des plâtres. Quant aux peintures, on peut attendre, il n'y a pas péril en la demeure.

M. NOVAU demande s'il ne faudrait pas d'abord budgétiser chaque année un tiers du montant des travaux de restauration des plâtres et des peintures et faire cette restauration en une seule fois au lieu de les réaliser en 3 tranches et d'être pénalisé 3 fois par la mise en place d'échafaudages.

Plusieurs élus estiment que le montant de la mise en place de la sonorisation est trop élevé, de plus, l'encastrement des fils ne semble pas prévu dans le devis.

Le Maire propose de monter les dossiers de demande de subvention auprès des différentes entités susceptibles de nous **aider** financièrement et de représenter ce dossier au Conseil Municipal étant donné que l'on a 3 ans pour débloquer les subventions.

Le Maire indique que ces travaux sont conseillés par l'Architecte des Bâtiments de France et seront réalisés par des ouvriers qualifiés et homologués Bâtiments de France, que les travaux de réfection des peintures ne se feront pas sans réfection des plâtres au préalable.

M EBENDINGER fait remarquer que les travaux de restauration des plâtres et peintures de l'Eglise sont repoussés tous les ans depuis 15 ans et qu'il est important de sauvegarder ce patrimoine qui se dégrade un peu plus chaque année, qu'après les travaux de drainage, de réfection de toiture réalisés quelques années auparavant, de chaînage à venir, plâtres et peintures sont prioritaires.

Enfin, de profiter de subventions de l'Etat qui risquent d'être amoindries, voire supprimées à court terme... ce qu'acquiescent plusieurs membres du Conseil.

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE FRONTALE

Le Maire précise que le coût de réparation de la tondeuse autoportée âgée de 16 ans est de 4 500€ avec aucune garantie que cette réparation tienne très longtemps.

Monsieur le Maire propose un devis des Ets LOUIS GAY pour un montant HT de 23 780 € sachant qu'il sera mis en place un appel d'offre par un marché passé selon une procédure adaptée et que l'on peut obtenir une aide du Conseil Général à hauteur de 50% du montant HT.

M. BEAUVILLE fait le calcul suivant. Si on achète une machine d'une valeur de 15 000 € HT, coût d'une machine adaptée aux besoins avec une aide du Conseil Général, la part communale est ramenée à 7 500 €. Les réparations de l'ancienne machine étant estimées à 4 500 €, il reste 3 000 € à trouver sur le budget communal, cela nous permettant de repartir avec un matériel neuf garanti avec option jusqu'à 5 ans alors qu'avec le Kubota actuel rien nous permet de dire que l'on tiendra 5 ans de plus et qu'il faut plutôt s'attendre à l'achat d'un nouveau matériel en 2011. Dans cette opération, nous sommes gagnants.

VIREMENTS DE CREDITS

Le Maire propose 2 virements de crédits.

Virement de crédits n°1

Afin d'effectuer les travaux de la toiture de la cantine non budgétisés pour 11 000 € de l'opération 131 « Construction d'une salle omnisports » vers l'opération 033 « Travaux à la cantine/garderie ».

M. BERGIA demande que la budgétisation de la toiture de la cantine ne s'effectue non pas depuis l'opération 131, mais plutôt d'une autre ligne budgétaire.

M. BERGIA ne souhaite pas voir entamer l'effort budgétaire de la Commune relatif à la réalisation de la salle omnisports.

Le Maire propose à l'assemblée d'effectuer ce virement de crédit depuis l'opération 076 « Rénovation de l'église » sachant que les 30 000 € budgétisés ne seront pas entièrement utilisés étant donné que la 1^{ère} tranche de restauration des peintures ne sera pas réalisée dans le courant de l'année 2010.

Virement de crédits n°2

Le Maire propose de muter 20 000 € de l'opération 125 « Agrandissement de la Mairie » vers l'opération 137 « Acquisition de matériel pour les ateliers municipaux » afin de financer l'acquisition de la tondeuse frontale.

MAJORATION DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le Maire rappelle que l'effort de construction de logements sociaux sur la commune de Saubens est porté à 15% soit 105 logements à l'horizon 2011.

La commune dispose actuellement de 37 logements de ce type.

Le règlement actuel du POS prévoit la réalisation d'aménagement sur plusieurs secteurs de la commune.

Le Maire précise que cette délibération fixe la délimitation des secteurs concernés et porte le coefficient d'occupation des sols à 50% sur ces secteurs pour la construction de logements sociaux.

Toutes les décisions ci-dessus résumées ont été adoptées par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Il est signalé par certains membres du Conseil Municipal que la trappe donnant accès au toit de l'église reste très souvent ouverte. Le Maire va demander aux services techniques de la commune de réaliser un système de fermeture efficace.
- ✚ M. MARIUZZO s'interroge sur le budget mis à disposition pour organiser la fête du Sport 2010. Le Maire précise qu'il a été prévu au Budget 2010 une somme de 300 €.
- ✚ M. DUCASSE fait le compte rendu de la cellule de veille du CISPD (Conseil Intercommunal de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance).
- ✚ M. BERGIA demande que le flash du vendredi soit plus étoffé afin que les membres du Conseil Municipal puissent renseigner les Saubenois d'une manière plus précise.
- ✚ M. MARIUZZO s'interroge de savoir s'il y a encore des Petits Saubenois à distribuer. Le Maire répond par la négative.
- ✚ M. EBENDINGER s'interroge sur la manière dont sont faites les différentes lignes du transport gratuit TAMtam au profit des Saubenois. En effet, M. Ebendinger indique que les minibus de Muret et Portet sur Garonne roulent très souvent à vide, ce qui est contraire à l'objectif environnemental de ce moyen de transport.
Le Maire répond que la ligne SAUBENS - PINS-JUSTARET GARE fonctionnera dès le 1^{er} juillet, que la commune de St Lys s'est engagée aussi dans ce moyen de transport et que TAMtam est géré par la Communauté d'Agglomération du Muretain. A ce sujet, une synthèse après 6 mois de fonctionnement du service a été présentée à la CAM qui annonce 80 000 personnes transportées dans cette période. M. le Maire indique que plusieurs maires de la CAM ont fait également le constat de voir très souvent les cars vides et qu'il a été proposé la vérification de ce chiffre par la CAM.
- ✚ Monsieur le Maire indique qu'il a pris un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique sauf lors de manifestations officielles qu'il autorisera.
- ✚ Le Maire indique que le 15 octobre 2010 à 16h30, le Président du Conseil Général viendra inaugurer certains bâtiments communaux.
- ✚ Le Maire fait part des remerciements de certaines associations pour la subvention versée à leur profit à savoir le Collège D. Sorano et le Lycée Jean-Pierre Vernant de Pins-Justaret et la Prévention Routière.
- ✚ Le Maire indique que grâce à l'engagement du Conseiller Général, la commune a perçu pour la fête du Jeu 800 € de subvention.
- ✚ Le Maire fait lecture des remerciements des familles Geminiano et Campigotto pour les marques de sympathie formulées par le Conseil Municipal lors des moments pénibles qu'ils viennent de traverser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.